

Que faire de ses déchets ? Suivez le guide ...

Vous avez eu en début d'année dans vos boîtes aux lettres le « Guide des déchets » !

Ce dernier vous donne toutes les informations concernant la gestion des déchets, à savoir :

- les coordonnées et les horaires d'ouverture des déchèteries ;
- toutes les informations concernant la carte Sydem'pass, les sacs de tri multifix ou les applications utiles du Sydème ;
- les consignes de tri ;
- le calendrier de distributions des sacs multifix ;
- le calendrier de collecte avec les modalités lors des jours fériés ;
- des informations sur les objets encombrants.

Si vous ne l'avez pas eu, merci de contacter le service environnement au **0800 19 18 80**

Stop aux lingettes dans les toilettes !

La France vit une période de crise sanitaire importante. Pour lutter contre la COVID-19, des gestes barrières sont en place. En application de ces derniers, de nombreux habitants utilisent des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces ou se laver les mains. Des pratiques utiles, importantes et nécessaires, sauf lorsque les lingettes ne sont pas jetées au bon endroit.

Même estampillées « biodégradables », la dégradation des lingettes nettoyantes et/ou désinfectantes reste partielle contrairement au papier toilette. Elles mettent du temps à se désagréger entièrement. En attendant, elles causent d'importants dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, postes de refoulement des eaux usées endommagés, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration...

Il faut donc impérativement jeter les lingettes à usage unique dans le sac bleu et non dans les toilettes, pour éviter d'obstruer les réseaux d'assainissement.

Lingettes aux toilettes... quelles conséquences ?

Les lingettes jetées dans les toilettes partent dans le réseau des eaux usées. Elles colmatent les pompes des postes de relevage et bouchent celles-ci. Elles perturbent ainsi le bon fonctionnement des stations d'épuration qui traitent biologiquement les eaux usées avant de rejeter les eaux épurées dans le milieu naturel. Or, une quantité excessive de lingettes peut impacter l'efficacité du traitement. **En jetant vos lingettes dans le sac bleu, vous contribuez à préserver l'environnement.**



Les agents du service assainissement passent de nombreuses heures par jour à déboucher les réseaux de canalisation à cause des lingettes, des protections périodiques, et autres déchets jetés dans les toilettes. Ce travail supplémentaire de maintenance représente un volume d'heures qui avoisine les 7 000 heures par an et **un coût d'environ 150 000 € par an qui pourrait être évité**. Pensez également que votre propre branchement d'assainissement peut s'obstruer, engendrant des désagréments nombreux (mauvaises odeurs, débordements des eaux usées...).

En jetant vos lingettes dans le sac bleu, vous permettez aux agents de continuer à intervenir sur d'autres situations et vous évitez de nombreux désagréments chez vous.

REPÈRE

Les produits polluants, comme la peinture, l'huile de friture (à rapporter en déchèterie) ou encore les médicaments (à rapporter en pharmacie) ne doivent pas non plus être jetés dans l'évier ou les toilettes !



Téléchargez le guide en scannant ce QR code

